

Décision

Générale

colonial

Décision n° 62-430-1932 Passages

n° 62-430-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 septembre 1932

Numéro JO

n° 430 du 30/09/1932

Date du numéro

30 septembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

M. Gnanadicom (Emmanuel), commis-greffier contractuel du service judiciaire de la Côte française des Somalis, est autorisé, pour rejoindre son poste à la colonie, à s'embarquer à Marseille, d'où il sera mis en route par les soins du service colonial.